

UNITE

PAYSAGERE

20

UP20 – Le bocage ouvert du sud Manche*

Points méthodologiques

Conditions de collecte des représentations sociétales des paysages

- **Les Ateliers des Paysages**

L'approche sociologique s'est appuyée sur l'organisation de **19 ateliers**, répartis dans **12 lieux** différents, couvrant de façon homogène l'ensemble du département de la Manche. Un total de **160 participants** a été comptabilisé à partir des feuilles d'émargement complétées à chaque atelier. Il est possible d'estimer à près de **145 personnes** (élus, habitants, associations, professionnels), le nombre total de participants enregistrés à l'échelle départementale, sans double compte et en tenant compte des récurrences de participation constatées sur site.

- **Les Ateliers de l'unité paysagère**

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 ateliers exploratoires et mutualisés (A18 et A19)**.

Pour s'adapter au contexte local, la méthodologie des Ateliers des Paysages a quelque peu été modifiée dans le sens où la distinction entre les deux Ateliers a concerné le panel des participants constitué : le premier Atelier (A18) a rassemblé les associations alors que le deuxième Atelier (A19) a été dédié aux élus locaux. Néanmoins, des représentants associatifs ont été également présents lors du deuxième Atelier en continuité du travail de collaboration engagé pour la préparation du Plan Paysages de la baie du Mont Saint-Michel qui venait de s'achever au moment de la réalisation des Ateliers des Paysages pour l'Atlas des Paysages de la Manche.

Les deux Ateliers ont été accueillis au siège du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel (PETR sud Manche²) à Avranches.

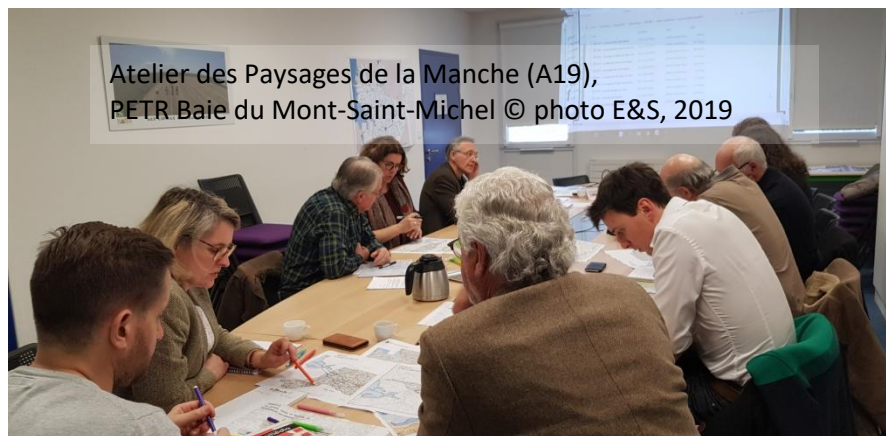
Un total de **20 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère. Les participations multiples ne peuvent être identifiées exactement. Le groupe a regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de

* L'intitulé initial utilisé en Ateliers était « Le bocage Sud Manche »

protection de l'environnement et du patrimoine¹, des représentants des partenaires publics².

Organisation des Ateliers des Paysages pour l'unité paysagère réalisée par le cabinet Environnement & Société

Intercommunalités Calendrier des Ateliers des Paysages	Ateliers exploratoires et mutualisés A18 – 25/11/2019 A19 – 04/12/2019
CC Granville, terre et mer	9+11
CC Villedieu intercommunalité	
CA Mont St-Michel	
Nombre total de participants	20



¹ « Granville et pays de Granville », « Association de défense de la Vallée du Lude », « Groupe Régional des Associations de protection de l'Environnement de basse Normandie », « Amis du Rivage de la baie du mont Saint-Michel », « Manche Nature »

² Sous-préfecture de la Manche, établissement public de coopération intercommunale du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Manche(PETR)

Qualification de l'unité paysagère

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

- **L'appropriation du nom**

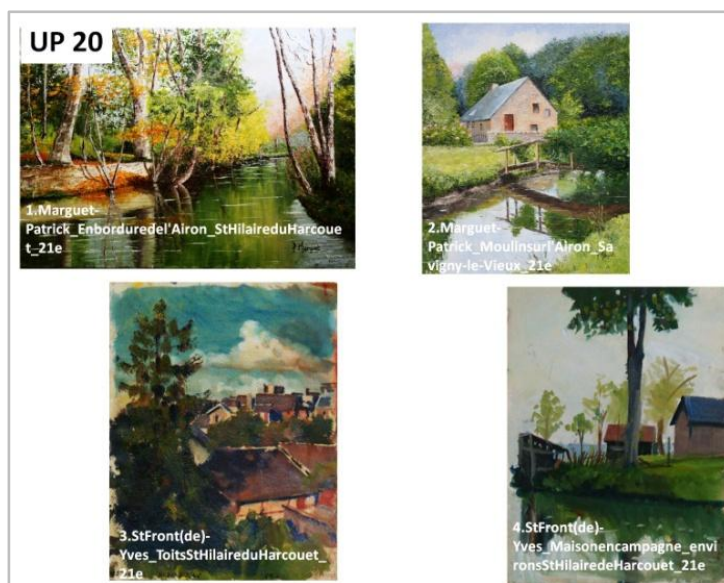
L'intitulé proposé de « Le bocage Sud Manche » n'est pas vraiment reconnu par les participants qui amènent plusieurs commentaires.

« Non, il n'y a plus de bocage », « il faudrait mieux parler de vestiges de bocage ». « Ce sont les vallées qui structurent notre paysage du Sud Manche [en mémoire peut-être] des activités économiques qu'elles concentraient autrefois ».

Plusieurs propositions d'un nouvel intitulé ont été évoquées avec d'une part, l'idée d'ajuster la notion du bocage à ce qu'il est perçu aujourd'hui : « Le paysage ouvert du bocage sud-Manche », « Les vestiges du bocage sud-Manche ». La proposition qui fait le plus l'unanimité met en valeur la vallée de la Sélune : « La vallée de la Sélune [et du Barenton] » si est retenu le rattachement à l'unité paysagère voisine de la poirais (UP21), proposé par quelques participants.

- **L'exercice de photolangage iconographique**

Des quatre représentations iconographiques présentées, un consensus s'est dégagé dans les deux ateliers pour le tableau n°1 qui « représente bien ce que signifie la vallée de la Sélune » et un peu pour le tableau n°2.



- **Les éléments structurants et ponctuels reconnus**

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, la caractérisation sociétale des paysages de cette unité paysagère désigne la **vallée de la Sélune** comme l'élément structurant majeur autour de laquelle s'égrènent différents lieux emblématiques.

- **La Sélune** s'écoule d'est en ouest de l'unité, prenant sa source sur la commune de Saint-Cyr-du-Bailleul dans l'unité voisine de « La Poiraise claire et humide du Domfront et ses coteaux » (UP21), pour aller finalement se jeter dans la baie du Mont Saint-Michel, à un peu plus de 80 kilomètres plus loin. Certains participants souhaitent souligner et approuver les différentes opérations de « renaturation » engagées

sur la Sélune entre les villes-phares de Ducey et de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

- Les lieux emblématiques cités par les participants sont d'abord sur le cours aval de la Sélune, la petite ville de Ducey avec « *son château, son moulin, son pont très bien entretenus* ». Puis en remontant le fleuve, le site de la Mazure offre une base de loisir du fait de l'existence d'un barrage. A partir de cet endroit et ce depuis la ville de Saint-Hilaire-du-Harcouët, située un peu plus en amont et également renommée pour « *son marché hebdomadaire magnifique* », la Sélune s'ouvre en une vallée prenant dès lors toute l'apparence d'un fleuve.



Au nord de la Sélune, sont nommés les points de vue remarquables du Mesnil-Ozenne à l'est, et sur la départementale RD977 qui rejoint Mortain-Bocage depuis Saint-Hilaire-du-Harcouët, à l'ouest ; les sites industriels de Romagny et d'Isigny-le-Buat, pour mettre en avant la richesse économique de l'unité paysagère qui « *n'a pas toujours été un facteur de préservation de la qualité paysagère mais bien un facteur de renommée* ». Ce passé est rappelé au souvenir des visiteurs qui suivent la voie verte et dont le parcours longe la Sélune en passant aussi par la petite vallée de l'Air, affluent de la Sélune.

Au sud de la Sélune, sont cités, le village de Montjoie-Saint-Martin pour « *sa table d'orientation qui offre un point de vue exceptionnel sur le mont* », la petite ville de Saint-James pour « *son cimetière américain et son histoire d'ancienne cité drapière dans la vallée du Beuvron* », le Bois du Jantais à proximité du village d'Argouges et le village de Savigny-le-Vieux pour son ancienne abbaye.

Les limites de l'unité paysagère

Les limites proposées pour l'unité paysagère ont été reconnues par les participants. Comme cela est représenté sur la carte mentale, le seul ajustement éventuel à apporter concernerait l'intégration à cette présente unité, de la totalité de l'unité paysagère voisine de la poiraise (UP21), augmentée du secteur de la Lande Pourrie qui serait donc à extraire de l'unité paysagère du « Bocage de

l'ouest ornais et du mortainais » (UP18) située un peu plus au nord

Les dynamiques de l'unité paysagère

Les dynamiques perçues lors des Ateliers et

La discussion sur les dynamiques paysagères a suscité très peu de commentaires de la part des participants. Les paysages de cette unité paysagère, sont principalement « *comme partout ailleurs, très dégradés par le développement des zones industrielles et commerciales aux abords des villes, sans valeur paysagère et/ou patrimoniale* ».

